



Projet d'établissement

Le projet d'établissement pour la période 2008-2011 est le document de base pour la négociation contractuelle avec l'Etat. Il s'agit d'une étape essentielle pour l'université, puisque c'est sur cette base que sera définie pour quatre ans, la politique de l'université. Ce dossier présente les principales priorités affichées.

Méthode d'élaboration du projet d'établissement

L'élaboration de ce document repose d'abord sur l'analyse et l'évaluation du précédent contrat quadriennal. A partir de là, l'université se livre à une réflexion prospective de manière à déterminer les objectifs prioritaires à atteindre pour les années à venir. Dans cette perspective, la volonté de l'équipe présidentielle a été d'associer, de consulter et de mobiliser le plus largement possible la communauté universitaire. D'une part, des commissions et des groupes techniques ont été mis en place. D'autre part, les composantes rattachées à l'Université Blaise Pascal et les écoles clermontoises (IFMA et ENITAC) ont été sollicitées pour apporter leur contribution à la définition de la politique de l'établissement et à l'élargissement de la politique de collaboration au niveau du site clermontois.

Par ailleurs, des réunions régulières ont eu lieu avec l'université d'Auvergne pour travailler conjointement sur la préparation des contrats quadriennaux. Ces rencontres se poursuivent dans l'objectif de constitution d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) qui s'appuiera sur une coopération et une collaboration renforcées avec l'ensemble des acteurs locaux de l'enseignement supérieur, et avec l'université d'Auvergne en particulier.

De cette concertation, il ressort que l'Université Blaise Pascal choisit d'afficher cinq axes stratégiques dans un contexte de structuration de l'enseignement supérieur en région.

Axe I : L'étudiant et son avenir

► L'accent sera mis sur la lisibilité de l'offre de formation et la **professionnalisation** de toutes les filières. Cet effort passe par la création de nouvelles licences professionnelles, l'adaptation des contenus compte tenu des attentes du secteur socio-économique, la généralisation des

modules en langues, en informatique et à l'utilisation des outils de recherche documentaire. Les enquêtes d'insertion professionnelle, accompagnées de la déclinaison de nos diplômes en termes de compétences, seront une source d'information précieuse pour contribuer à **une meilleure orientation et insertion professionnelle**. Les deux universités clermontoises s'organisent pour rapprocher leurs observatoires respectifs. Parallèlement, elles participent à la mise en place d'un observatoire régional en partenariat étroit avec le Rectorat.

► **L'accueil et l'accompagnement** des nouveaux étudiants seront renforcés et généralisés dans toutes les UFR grâce à la nomination de Directeurs d'Etude de Première Année (DEPA), à l'organisation de journées de pré-rentree et à la formation d'étudiants tuteurs. Par ailleurs, chaque UFR nommera un enseignant-chercheur qui assurera le lien entre les étudiants en situation de handicap et le Service Inter Universitaire des étudiants en situation de Handicap (SIUH).

Les étudiants étrangers bénéficieront, quant à eux, d'un accompagnement spécifique : parcours d'intégration progressive dans un cursus Licence et tutorat. Leur réussite devrait ainsi s'en trouver améliorée, et par là même l'attractivité de notre établissement à l'international renforcée.

► **L'intégration de l'étudiant dans son environnement** sera facilitée par la pérennisation du guichet unique d'accueil des nouveaux des nouveaux arrivants à Clermont-Ferrand. Cette structure est le fruit d'un partenariat entre les établissements supérieurs (universités, IUFM, IFMA) et le CROUS, avec le soutien de Clermont-Communauté. L'animation de ce lieu réclame maintenant l'affectation d'un emploi stable.

Par ailleurs, l'évolution de la carte étudiante magnétique vers une carte unique, donnant accès à tous les services universitaires, mais aussi aux transports ainsi qu'à la Bibliothèque est un projet ambitieux dont l'aboutissement serait une concrétisation forte du partenariat toujours plus grand avec la ville de Clermont et l'agglomération de communes, favorisant l'intégration de l'étudiant dans son environnement.

► L'université souhaite **favoriser l'accès de tous les étudiants aux services offerts et en améliorer la qualité**. Cela se traduit par la volonté de :

- renforcer en moyens humains le Service de Santé Inter Universitaire (SSIU) qui doit assurer une garantie de l'accès aux soins pour tous et une politique de prévention.
- mettre à disposition des lieux de pratiques culturelles pour le Service Universités Culture (SUC).
- diversifier les pratiques sportives du Service Inter Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SIUAPS).
- accompagner la mise en place de la « Grande Bibliothèque » Communautaire et InterUniversitaire (BCIU) qui assurera une mission d'ouverture culturelle en mêlant étroitement lecture universitaire et lecture publique, notamment dans le secteur des lettres et sciences humaines.

► **L'engagement associatif et institutionnel des étudiants** sera encouragé par la mise à disposition de locaux, par la subvention de projets, par la mise en place d'une semaine de la Vie Etudiante visant à informer et former les étudiants quant à leur rôle primordial de représentation dans les conseils, et par l'utilisation de moyens de communication adaptés lors des campagnes préélectorales universitaires, permettant d'atteindre le maximum d'étudiants répartis sur les différents sites universitaires.

► Le dispositif de **la VAE** est opérationnel avec des procédures partagées entre les deux universités et le rectorat ; notamment une e-administration (la première en France) a été créée

à cette intention. Il s'agit maintenant de développer des modules en ligne permettant à chaque candidat de valider à distance tout ou partie de diplômes. Concernant la formation continue, notre ambition est d'améliorer la synergie avec les composantes et de mettre en cohérence notre offre de formation avec celle du CNAM.

Axe II : La création de connaissances et la dynamique d'innovation

► L'université souhaite **conforter et dynamiser l'ensemble des actions interdisciplinaires**. Les structures fédératives ont démontré leur pertinence, il s'agit donc de les renforcer. La fédération TIMS (Technologie de l'information, de la mobilité et de la sûreté) propose d'étendre son champ par l'introduction de deux nouvelles unités de recherche de l'université d'Auvergne et du CEMAGREF. Cette nouvelle configuration renforcera le rôle joué par TIMS dans la structuration dynamique du pôle Sciences Pour l'Ingénieur (SPI) sur le site clermontois. L'observatoire de physique du globe poursuit la mise en synergie du laboratoire magmas et volcans avec le laboratoire de météorologie physique pour assurer ses missions de surveillance et de prévision des phénomènes naturels sur le territoire national, posant ainsi les bases d'une spécificité du site clermontois sur la thématique de la dynamique du globe. La maison des sciences de l'homme (MSH) constitue un atout majeur pour la lisibilité des lettres et sciences humaines de notre université. L'université continuera à en soutenir le développement dans une perspective résolument ouverte à d'autres partenaires dans le cadre d'une politique de site. Le projet de « fédération des recherches en environnement » fera interagir les équipes d'une vingtaine de laboratoires de différents partenaires du site clermontois, en associant également des entreprises innovantes.

► L'université souhaite contribuer à assurer **une lisibilité nationale et internationale** à l'ensemble des activités de recherche et de valorisation du site clermontois. La grande majorité des laboratoires de l'université Blaise Pascal, ainsi que les écoles doctorales, ont depuis longtemps intégré la dimension internationale dans leurs stratégies : partenariats, intégration aux réseaux internationaux disciplinaires, contrats, échanges de chercheurs et de doctorants... Ces pratiques seront généralisées et assorties d'une poursuite des efforts de regroupement géographique ou thématique de laboratoires devant atteindre une taille suffisante pour une notoriété à l'international. Toujours dans cette perspective, l'université Blaise Pascal prendra activement part aux différents grands projets du CPER auxquels elle est directement associée. Sa prise en compte du Schéma Régional de Développement Economique la conduira également à piloter des projets collaboratifs associant étroitement la recherche et les industriels, et à inscrire dans la politique des pôles de compétitivité une part croissante de ses compétences. L'autre urgence est de développer une politique systématique de réponse aux appels d'offres. Le travail de mobilisation de l'ensemble des acteurs sur cette question sera accompagné par un indispensable soutien en termes de veille et d'aide technique.

► L'université Blaise Pascal s'engage à poursuivre la promotion et la **valorisation des résultats de la recherche**. Les actions poursuivies, étendues ou impulsées concerneront le transfert de technologie, la création d'entreprises innovantes et la recherche partenariale. Le succès de ces actions nécessite de poursuivre et intensifier la politique de structuration et de mutualisation des activités de valorisation. Cela passe par un renforcement et une pérennisation de la cellule

Re-Source Auvergne

(RSA), cellule de valorisation des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche d'Auvergne, par une redéfinition de ses capacités et de ses modes de fonctionnement à la hauteur de l'extension de ses missions (en termes de moyens, de gestion financière, de gouvernance), et par une coordination et mise en synergie de l'ensemble des dispositifs existants, vers plus de simplicité et de lisibilité. Plus largement, RSA constituant un dispositif public de valorisation et de transfert, ses activités devront nécessairement être interfacées avec les autres dispositifs locaux (en particulier l'important projet de Technopôle Clermont-Auvergne), en cohérence avec la stratégie déployée par l'Etat et les collectivités territoriales en matière de développement socioéconomique.

➤ L'université souhaite promouvoir **la valorisation du patrimoine scientifique et la diffusion de la culture scientifique et technique**. Cette démarche poursuit trois objectifs. Le premier est d'œuvrer à la promotion des métiers scientifique et technologique. Le second d'informer sur les travaux de recherche des laboratoires et d'apporter un éclairage scientifique aux débats de société. Le troisième de partager un patrimoine matériel et intellectuel qui fait partie de l'histoire de la région.

Cela se traduira par la poursuite du recensement et de l'inventaire du patrimoine scientifique et technique de l'université, la mise en synergie efficace des nombreuses actions de diffusion et d'information réalisées en direction des différents publics, et l'établissement de partenariats construits avec les différentes structures concernées par ces problématiques.

Axe III : L'ambition européenne et internationale

L'Université a retenu trois axes de développement de ses activités : la consolidation des partenariats avec les pays développés, la coopération partagée avec les pays émergents et la solidarité avec les pays en voie de développement, notamment dans l'espace de la francophonie. Ces actions se traduiront par la mise en place de diplômes conjoints, l'étude de la délocalisation de certains de nos diplômes, le développement des cotutelles de thèse et des partenariats scientifiques.

L'Université, en concertation avec ses partenaires régionaux, renforcera également sa présence sur le terrain en participant aux salons internationaux correspondant à sa politique d'ouverture, dans le cadre d'une politique de promotion internationale de site. L'effort portera également sur la promotion de nos actions de formation continue à l'international.

La mobilité des étudiants sera encouragée par une meilleure information des candidats sur les possibilités offertes en matière d'échanges et de financements.

Enfin, la création d'une Cellule Europe permettra d'assurer :

- L'accueil des familles entrantes et un suivi de l'attractivité et du rayonnement du pôle clermontois.
- La gestion des appels d'offre internationaux.

Axe IV : La généralisation de l'usage des TIC

L'objectif est d'aller vers un système global d'information (SGI). Il s'agit prioritairement de déployer une Université Numérique en Région Auvergne (UNRA) ayant pour cœur un Environnement Numérique de Travail (ENT). Ce projet associe les deux universités, l'IFMA, l'IUFM et le CROUS. D'une part, l'ENT, fournira à tous les étudiants et personnels des

établissements concernés des outils de travail performants. D'autre part un portail permettra de faire une présentation cohérente de l'offre de formation universitaire en Auvergne.

La formation constitue la clé de voûte de la réussite de ce processus qui demande une maîtrise des TIC par l'ensemble des acteurs et usagers de l'université. Le C2I sera la pierre angulaire du dispositif, pour les étudiants comme pour les personnels. Des outils de formation en ligne sont en cours de développement.

Par ailleurs, les étudiants seront encouragés à devenir acteurs du développement de la généralisation de l'usage des TIC. En effet, l'établissement proposant une importante offre de formation en informatique, l'idée est de faire appel aux compétences des étudiants en leur proposant des projets, des stages, des missions..., dont les résultats seront mis à disposition de nos établissements. Des moyens seront apportés pour dégager des formes de rétribution, apportant ainsi aux étudiants une aide au financement de leurs études.

Le développement des TIC sera également mis au service de la recherche. La mutualisation d'outils logiciels et de matériels est déjà concrétisée par le développement d'une grille de calcul et de stockage de l'information en partenariat avec des laboratoires du site et le Conseil Régional. Les moyens de visioconférences et les outils de travail collaboratif seront renforcés. Par ailleurs, l'accès à la documentation électronique sera facilité et étendu vers des secteurs qui l'utilisent encore peu. Enfin, le développement du logiciel GRAAL (base de données unique) se poursuit.

Axe V : Le pilotage

Confrontée à des nécessités de performances, notamment au travers des exigences formulées par la LOLF, l'université poursuivra la modernisation de sa gestion administrative et financière.

En matière d'opérations immobilières, un groupe de travail assurant une représentation de l'intégralité des composantes et services de l'établissement, a été chargé de classer les demandes en tenant compte des obligations résultant des observations et prescriptions formulées suite aux visites des commissions de sécurité. Cette démarche aboutira à la rédaction d'un schéma directeur immobilier pluriannuel.

Autre axe essentiel pour l'établissement, la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences. Cette gestion sera déployée en instituant une projection sur la durée du nouveau contrat : réflexion sur les départs prévisibles en retraite, anticipation des promotions et des redéploiements. Les capacités d'encadrement, très différentes d'une discipline à l'autre, seront appréciées et prises en compte dans l'élaboration d'une politique d'emplois qui permette de satisfaire les objectifs annoncés.

Enfin, un comité de pilotage a été créé pour suivre et contrôler la méthode et le taux d'exécution des actions programmées.

Calendrier

► **Août 2006 :**

Changement d'équipe présidentielle.

► **Novembre 2006 :**

Adoption du bilan du contrat quadriennal 2004-2007 en Conseil d'Administration et présentation du document au ministère.

► **Décembre 2006 :**

Adoption du projet d'établissement en Conseil d'Administration et présentation du document au ministère.

► **2007 :**

Négociation avec la direction de l'enseignement supérieur et la direction de la recherche.

► **Début 2008 :**

Signature du contrat entre l'université et l'Etat.